

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 Décembre 2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 34

Date de la convocation : 11/12/2012

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, M. MARTIN Miguel, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGELOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. JEANDON Luc, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, M. SCHMIDT Frédéric, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis.

Suppléant(s) : Mme BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GEORGES Jean Michel à Mme MOTSCH Suzanne, M. CANADAS Stéphane à M. LAGARDE Daniel.

Excusé(s) représenté (s) : M. HUROT Michel représenté par Mme BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline.

Le mercredi 19 Décembre 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à RAON AUX BOIS sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

M. CARITEAU Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire RAON AUX BOIS pour son accueil.

Objet des délibérations

1. O.P.A.H. : Avenant à la convention d'opération
2. Etablissement Public Foncier de Lorraine : convention cadre
3. Instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique
4. Durée d'unification des taux
5. Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
6. Aménagement du quartier de la Mairie à Arches : Groupement de commande
7. Aménagement du quartier de la Mairie à Arches : Demande de subvention
8. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
9. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
10. Informations diverses
11. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Fréquentation du RAM
- Point OPAH

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- SCOT : Modifications statutaires
- SCOT : Désignation des délégués

L'ajout de ces points à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. SCOT : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Président du SCOT des Vosges Centrales sollicite la C2VRM suite aux modifications statutaires adoptées lors du comité syndical du 10 décembre 2012.

Il s'agit de se prononcer sur les modifications de représentation au sein du syndicat mixte du SCOT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve les modifications statutaires apportées aux statuts du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales, telles que rédigées dans les délibérations n° 29/2012 du Comité Syndical du 10 décembre 2012.

2. SCOT : DESIGNATION DES DELEGUES

Suite aux modifications statutaires du SCOT adoptées lors du comité syndical du 10 décembre 2012, il s'agit de revoir le nombre de délégués, qui passe de 12 titulaires et 6 suppléants à 20 titulaires et 10 suppléants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire désigne les nouveaux représentants :

- Titulaires : Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Nadine GEROME, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Sabine MANGEOL, Suzanne MOTSCH, Véronique MARCOT, Gilles BONNE, Jean-Pierre CARITEAU, André DEFRANOUX, Eric GARION, Patrick GEORGES, André LAPOIRIE, Michel ROUSSEL, Philippe EYMARD, Dominique PAGELOT, Philippe LEROY, Gilles PIERRE, André HUC, Daniel LAGARDE.
- Suppléants : David PERRIN, Guy DELOY, Michel THOMAS, Noëlle PILLOT, Philippe MAIRE, Victor SALVADOR, Henri LA VAULLEE, Jacqueline BEDEZ-STOUVENEL, Christian PIERREL, Francis LAVEZ.

3. OPAH : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPERATION

Le président expose que, suite au point mensuel du 4 décembre 2012, les dépôts de dossiers dépassent les prévisions de crédits inscrits dans la convention concernant les aides relatives à la performance énergétique (aide de solidarité écologique). En raison du succès de cet axe, il est proposé de réajuster les crédits sur la partie propriétaires bailleurs, vu le faible nombre de dossiers déposés à ce jour (2 dossiers sur 30 prévus initialement pour les 3 ans).

Le président informe que cette délibération doit être prise avant le 31 décembre 2012 pour ne pas retarder les dépôts de dossier.

Après lecture du projet d'avenant, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'avenant 1 à la convention d'opération de l'OPAH et autorise le président à signer cet avenant.

4. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE : CONVENTION CADRE

Le Président expose que, pour définir au mieux la politique économique du territoire, il est possible de passer une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Il s'agit de :

- Réaliser un diagnostic foncier sur l'ensemble du territoire de la C2VRM pour recenser les secteurs présentant des perspectives de développement,
- Rédiger un programme d'actions foncières au regard des objectifs et projets intercommunaux et communaux (économie, habitat, etc.), pour identifier des secteurs stratégiques et définir les modes de maîtrise foncière.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la C2VRM de mener une vraie politique économique sur son territoire. Cela permettra également d'avoir un appui sur les projets envisagés à la féculerie à Hadol et les bâtiments RPCT à Arches.

Cette étude est portée par l'EPFL et financée à hauteur de 50%.

Cette convention permettra à l'EPFL, par la suite, de proposer des conventions opérationnelles afin de procéder aux acquisitions des parcelles ou des biens pour répondre aux projets des communes et/ou de la C2VRM avant de les leur restituer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de lancer une étude de stratégie foncière, approuve la passation d'une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, autorise le Président à signer cette convention et dit que les fonds seront inscrits au budget 2013.

5. OPTION POUR LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le président rappelle l'ensemble de la réflexion menée avec l'aide du cabinet KMPG depuis le mois de mai 2012.

Après discussions, il a été décidé lors de la commission finances de porter à la décision du conseil communautaire l'option pour le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique.

Madame Nadine GEROME prend la parole pour exprimer l'avis et les motivations du conseil municipal de Arches et votera en tant que Maire, respectant le choix du Conseil Municipal.

Monsieur Miguel MARTIN informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

Suite à cela, le Conseil Communautaire à la majorité, avec 2 contre (Mme Nadine GEROME et M. Guy DELOY) et 1 abstention (M. Dominique PAGELOT), des membres présents et représentés décide d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2013 et charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. DUREE D'UNIFICATION DES TAUX CFE DANS LE CADRE DE LA FPU

Le président expose que la durée d'unification des taux projetée par les services fiscaux est de 3 ans.

Le président propose de confirmer cette proposition.

Monsieur Miguel MARTIN informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, et à la majorité avec 1 abstention (M. PAGELOT) des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve la durée d'unification des taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 3 ans dans le cadre de l'option à la Fiscalité Professionnelle Unique.

7. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Président informe que :

- la mission de cette commission consiste en l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées à la C2VRM et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues.
- cette commission intervient obligatoirement l'année de passage à la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de charges,
- chaque commune dispose d'au moins un représentant,
- la CLECT doit élire en son sein un président et un vice-président,
- la commission dispose d'un an pour rendre son rapport définitif.

Le Président propose que la commission soit composée :

- Pour les communes de moins de 1 500 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant
- Pour les communes d'au moins 1 500 habitants : 2 titulaires et 2 suppléants

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, approuve les critères de composition de cette commission et dit que les membres seront désignés ultérieurement.

8. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MAIRIE A ARCHES : GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Président précise que le montant des travaux d'assainissement eaux usées est estimé à 45 000 € H.T., pour un montant d'environ 370 000 € H.T pour la mairie.

La procédure de mise en concurrence sera donc celle d'un marché à procédure adaptée.

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes à marchés séparés, des discussions s'engagent sur le sujet.

Après en avoir délibéré, et à la majorité avec 11 contre (M. HATIER, M. LEROY, M. CARITEAU, M. REMY, M. PICOCHÉ, M. LAGARDE, M. MAIRE, M. JEANDON, M. LAVEZ, M. HUC) et 7 abstentions (M. COLIN, Mme VAUTRIN, M. RABU, M. ROUSSEL, M. ALEXANDRE, M. LAPOIRIE, Mme GERARD) des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la création du groupement de commande tel qu'indiqué ci-dessus,
- **ACCEPTE** les conditions énoncées dans ladite convention ;
- **ACCEPTE** la désignation de la Commune de ARCHES comme coordonnateur du groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande à marché séparé,
- **ELIT** comme représentants de la C2VRM dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande :
 - *TITULAIRE : M. Philippe EYMARD,*
 - *SUPPLEANT : M. Eric GARION.*

9. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MAIRIE A ARCHES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président propose de solliciter les financeurs pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire sollicite le Conseil Général des Vosges et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation de ces travaux et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

10. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- Région Lorraine – Multi accueil à Xertigny : 120 000€

11. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

12. Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Le Président rappelle que l'instauration du régime de la FPU permettra à la C2VRM d'obtenir une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.
- Monsieur David PERRIN a été élu nouvel adjoint au Conseil Municipal de Arches et délégué suppléant de la C2VRM, suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Pascal Charrette.
- STEP PM Arches et Pouxoux : Dépôt des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

13. Date et lieu du prochain conseil

Le 23 janvier 2013 à Xertigny.

La séance est levée à 21H45

Le Secrétaire
M. CARITEAU Jean-Pierre

Le Président
Philippe EYMARD